AR Prefecture

063-256301375-20230913-DBS20230901-DE Reçu le 22/09/2023 Publié le 22/09/2023

Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles

2, Place Raymond Gauvin 63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20230901

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 13 Septembre à 18h30, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation: 05/09/2023.

PRESENTS: Messieurs SOUCHAL - VENEAULT - CAZEAU - GIDEL - DUMAS - BONNET -

ROUGHEOL – SABY – Mesdames GIRAUD - BONY - LELONG.

Nombre de membres: en exercice: 14

Présents: 11 Votants: 11

Objet: Fonds A89: Annulation et attribution de Subventions

Le Président informe les membres du bureau que, suite à l'annulation d'un projet, la subvention de 5 000 € accordée à l'entreprise VOLCAFFAIRES de Pontaumur le 31 mai 2023, ne sera pas demandée.

Il est demandé aux membres du bureau syndical de délibérer sur l'annulation précitée et l'attribution d'une subvention pour un autre dossier a donc pu être instruit sur la base suivante :

| Nom Entreprise | Activité | Commune | Descriptif sommaire du projet | Montant HT d'investissement | Fonds A89 |
|-------------------|------------|-----------------|----------------------------------|--------------------------------|------------|
| SARL Bourdarot | Maçonnerie | Montel de Gelat | Aménagement bâtiment | 25 865,34 € | 5 173,07 € |
| TOTAL | | | | 25 865,34 € | 5 173,07 € |

AR Prefecture

063-256301375-20230913-DBS20230901-DE Reçu le 22/09/2023 Publié le 22/09/2023

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité,

<u>APPROUVE</u>: l'annulation demandée par la communauté de communes de Chavanon Combrailles & Volcans de la subvention attribuée précédemment de 5 000 € à l'entreprise VOLCAFFAIRES de Pontaumur.

<u>APPROUVE</u>: le versement de la subvention attribuée à la communauté de communes de Chavanon Combrailles & Volcans, en fonction de la réalisation du projet tel que décrit cidessus.

<u>DIT</u>: que les subventions relatives au fonds A89 sont inscrites au compte 657358 du budget primitif 2023 et suivants.

CHARGE: le Président de signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL